

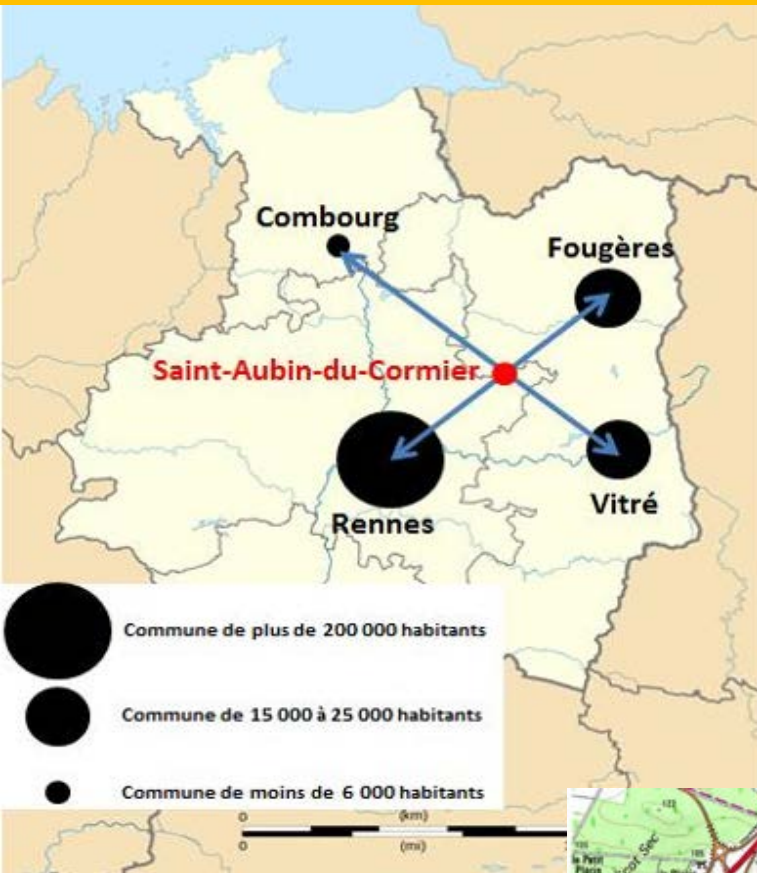
La gestion écologique des espaces verts

La biodiversité sur le terrain

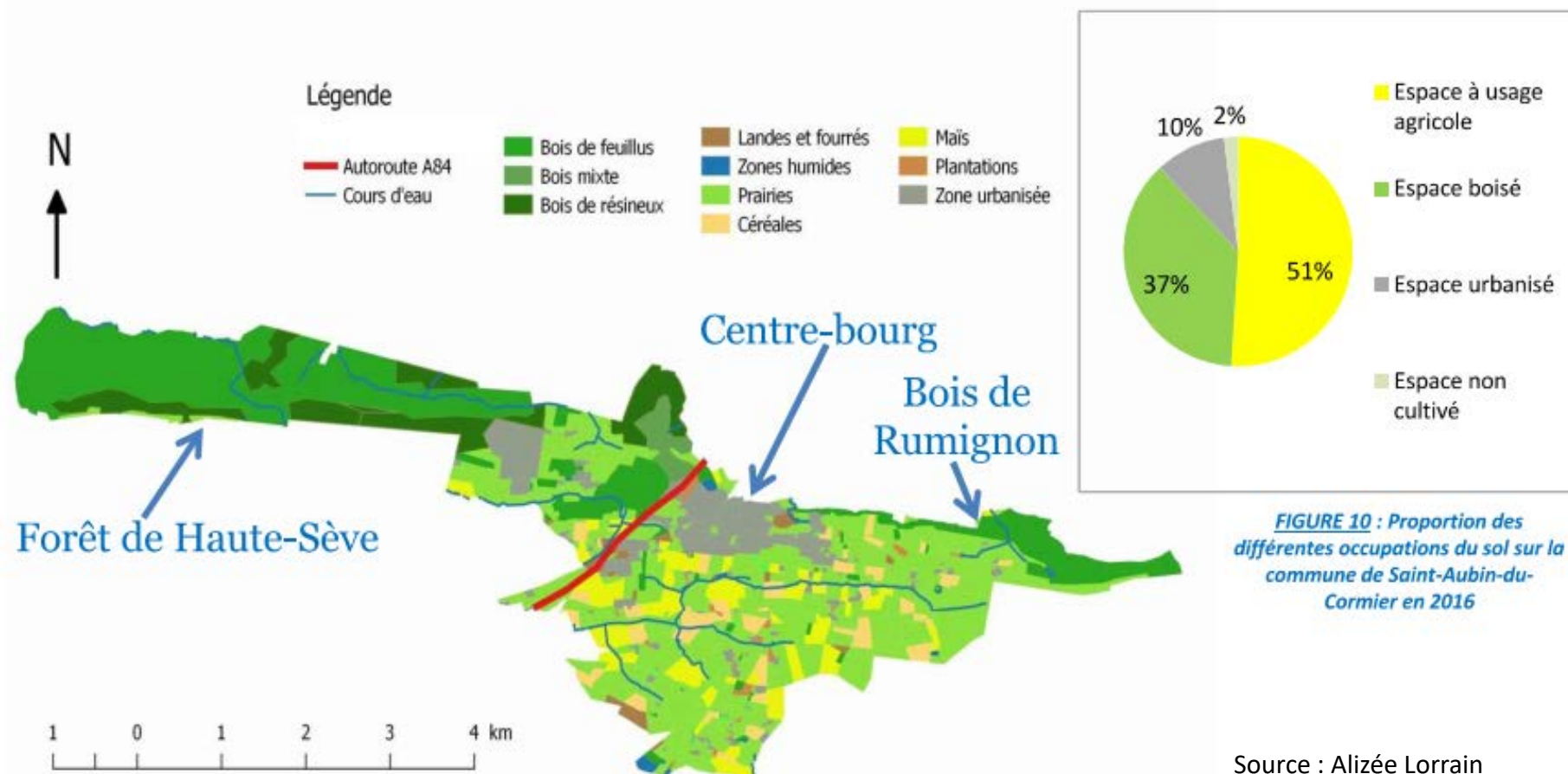
8 octobre 2021



Saint-Aubin-du-Cormier ... un territoire



Saint-Aubin-du-Cormier ... un territoire



Source : Alizée Lorrain

Volonté de la municipalité

- Préserver et valoriser son patrimoine bâti, matériel, immatériel, et son patrimoine naturel
- Assurer un cadre de vie de qualité aux habitants
- Développer la participation citoyenne

Nouveau contexte et nouvelles dynamiques territoriales

Révision du **PLU**

Liffré = Cormier
C O M M U N A U T É



Espaces verts communaux



2009 : engagement pour l'environnement

Signature Charte de l'environnement



Jardin médiéval



Zéro-phyto



Jardins familiaux



Depuis 2014 : vers une gestion écologique des espaces verts

Gestion différenciée



Végétalisation du cimetière



Fleurissement pieds de murs



Éco-pâturage



NOUS VOULONS
DES COQUELICOTS



Réseau d'échange d'expériences de
développement local durable entre collectivités

Végétalisation du cimetière



Végétalisation Pieds de mur et trottoirs



Végétalisation Pieds de mur et trottoirs



Végétalisation Pieds de mur et trottoirs

Convention Végétalisation et Fleurissement



Il est convenu entre les deux parties suivantes :

Commune de St Aubin du Cormier

Et

Riverains propriétaires ou locataires :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :

La réalisation d'un parterre d'une largeur de d'une longueur de

Lieu : bord de trottoir en pied de mur

Orientation : Nord – Sud – Est – Ouest

Conception, réalisation à la charge de la commune : Parterre au niveau du sol avec découpe et enlèvement des matériaux de surface, apport de terre végétale.

Plantation et entretien à la charge du riverain : La plantation, le suivi, l'entretien, l'arrosage, la taille, le remplacement des végétaux et la pérennité du parterre.

Le choix des végétaux sera établi par les riverains concernés après validation de la mairie ou des services techniques.

En cas de non respect de cette convention, le riverain sera contraint de remettre en son état d'origine la zone concernée et ceci à sa charge.

Fait à St Aubin du Cormier, le.....

Bon pour accord

Bon pour accord

Mairie

Propriétaire /Locataire

Le Maire ou l'adjoint

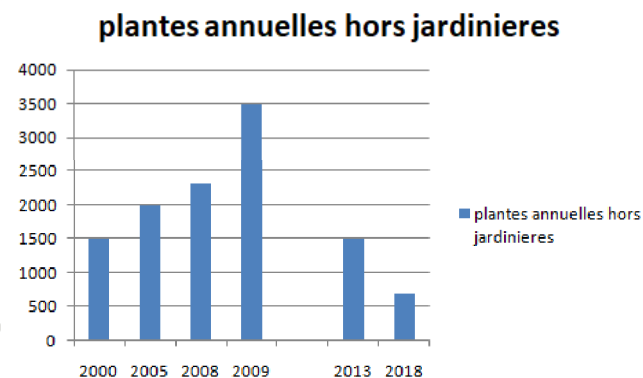
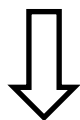
Nom :

Prénom : _ _

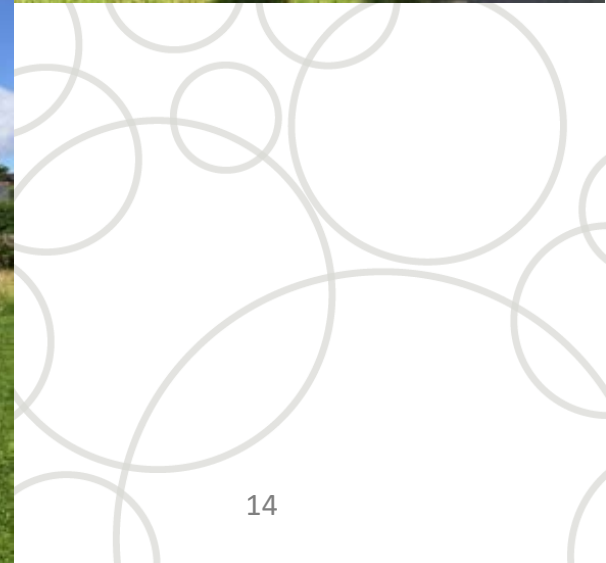
Suppression des jardinières et fin de l'arrosage



Evolution de la gestion des massifs



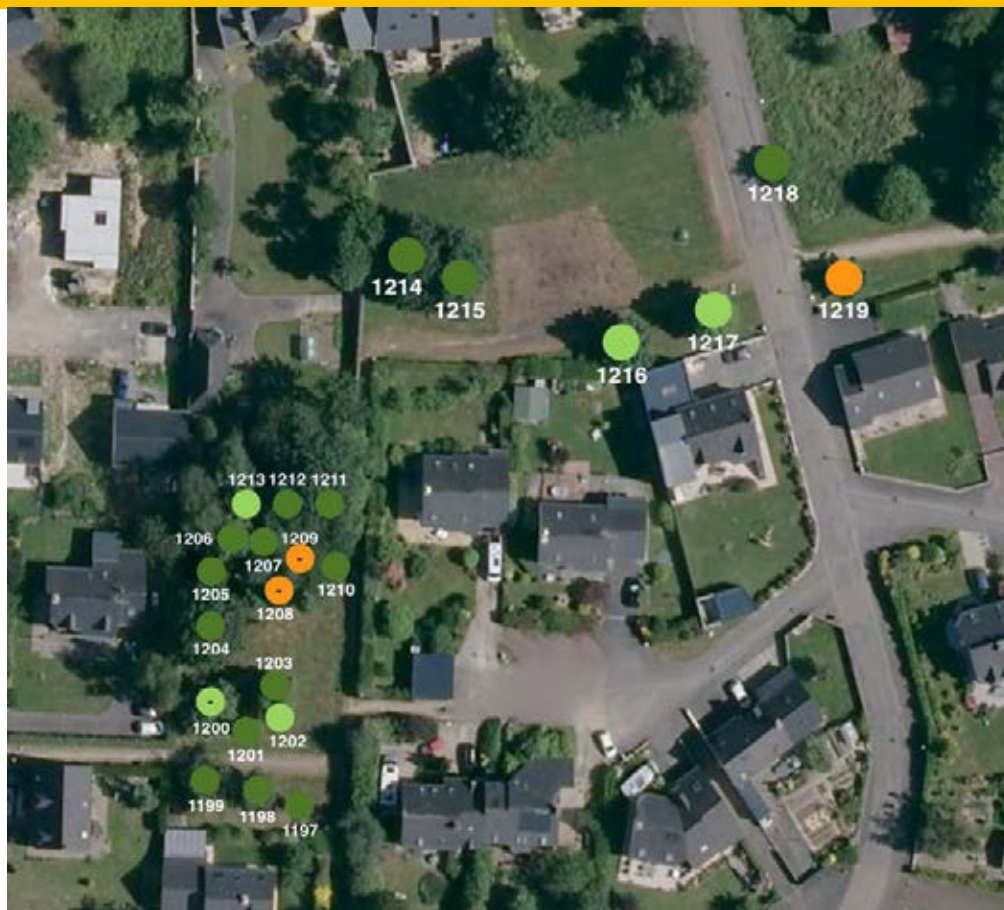
Evolution des pratiques de tonte et fauche tardive



Evolution des pratiques de tonte et fauche tardive



Diagnostic des arbres



Avenue de l'Europe, grand parc

1260 arbres

Diagnostic physiologique, sanitaire et mécanique

- Données de base
- Etat physiologique et mécanique
- Evaluation des risques
- Plan de répartition des arbres
- Discussion et préconisations de gestion
- Planches photographiques

- Excellent
- Bon
- Médiocre
- Mauvais
- Moribont/mort

« - » : possible dégradation de l'arbre dans les 5 ans

Valorisation du bois



Participation citoyenne



L' ABC

POURQUOI ?

Identifier les **enjeux de biodiversité** et aider la collectivité à **agir** en les intégrant dans ses actions et stratégies

- **Connaitre**
- **Préserver**
- **Valoriser**
- **Impliquer**

le patrimoine naturel

CONCRETEMENT

- Réaliser des inventaires naturalistes
 - Sensibiliser et mobiliser **tous** les acteurs, élus, citoyens
- Définir des recommandations de gestion et valorisation de la biodiversité



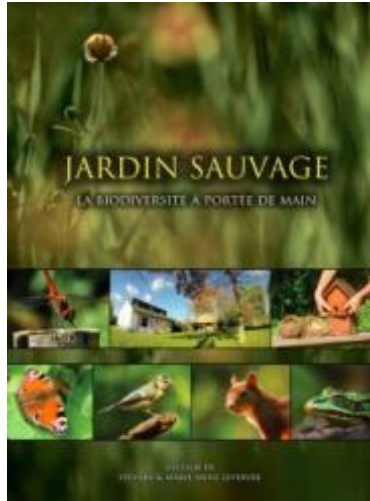
Sensibiliser et former... les jeunes



Sensibiliser et former... les habitants



Sensibiliser et former... les habitants



ABC : les étudiants en actions



- Typologie prairies permanentes et enquêtes
- Réalisation d'une [vidéo ABC](#)
- Évaluation du potentiel d'accueil de biodiversité des haies du bocage à destination de la commission Bocage



Réalisation d'inventaires

- Trame brune
- Bocage
- Arbres à remarquer
- Mares
- Salamandres
 - Rapaces nocturnes
 - Sentiers



OPVT
Observatoire Participatif des Vers de Terre



PLU approuvé en juillet 2021

Pour les clôtures

Obligation d'une haie variée, essences locales

Interdiction des espèces invasives

Passage à petite faune obligatoire



Zones humides préservées

Emplacement réservé pour la continuité écologique

Classement en Loi paysage

- tous les arbres isolés
- toutes les haies et talus inventoriés
- toutes les mares inventoriées

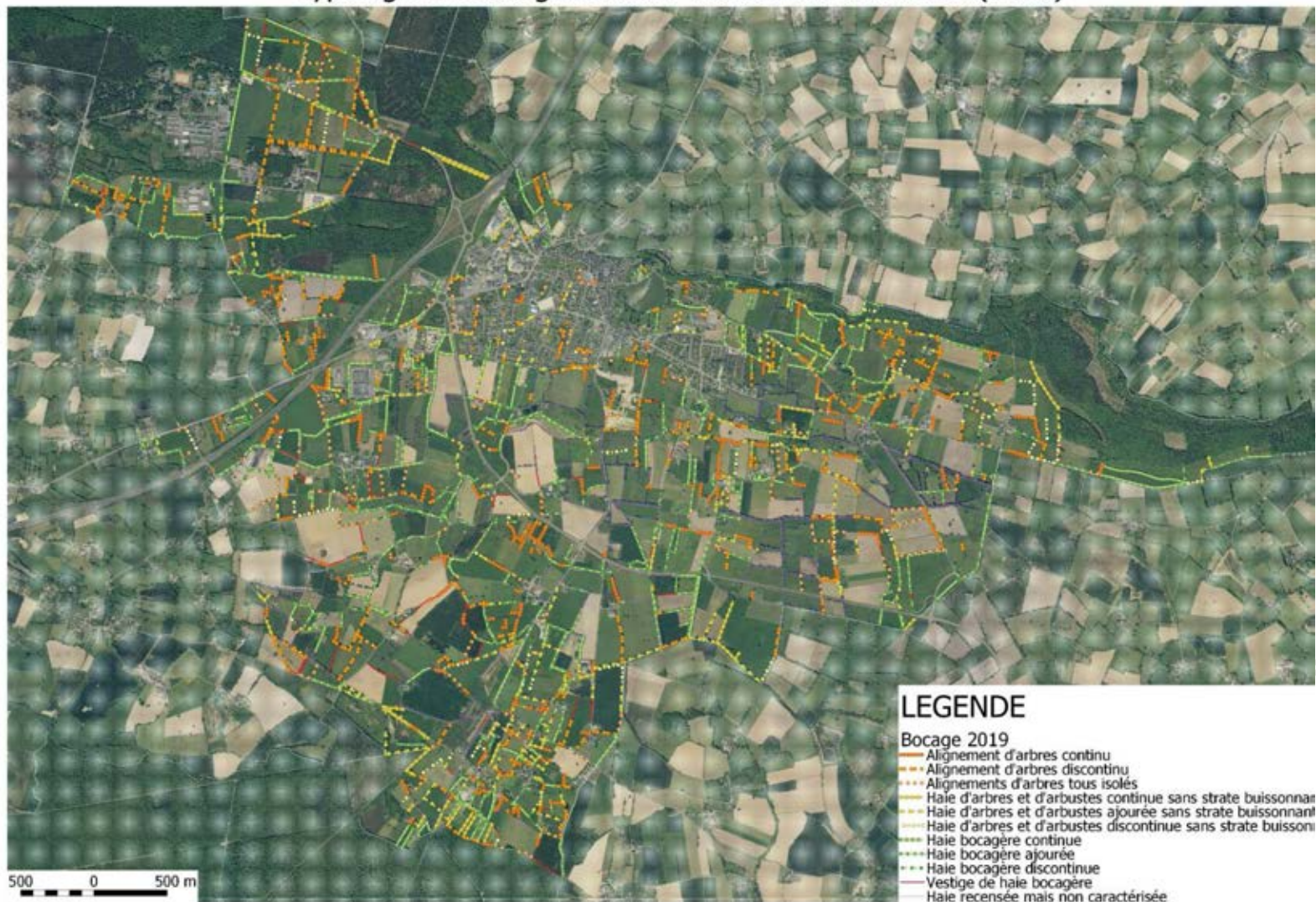
Classement EBC

- **DP obligatoire**
- **Création d'une commission « Arbres et Bocage »**
- **À venir : 1 OAP TVB**



PLU

Typologie du bocage à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (2019)



Merci pour votre attention

